

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 16 avril 2026

N°31/2026

Objet : Subventions aux associations 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10 avril 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey.

Absents : néant

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes pour l'année 2026 :

- Club « Les Ormeaux »	200 €
- ADMR	836 €
- Ecole de musique	600 €
- Association des Parents d'élèves	300 €
- Galan Vélo Moto	500 €
- Union Sportive des Coteaux	1 800 €
- Galan Gym Loisirs	200 €
- Les Chœurs Galan	300 €
- Patrimoine et Histoire de Galan	200 €
- Confrérie de la Tourte	200 €
- Galan Tennis Club	350 €

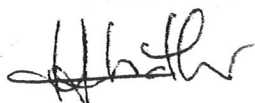
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 5 486 €, répartie comme indiqué ci-dessus ;

- les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire



Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 30/04/2026
et publication le 30/04/2026

